

qu'elle prouvait le soin particulier donné à ces pauvres déshérités de la civilisation ; qu'elle prouvait que l'on donnait plus d'intérêt à leur amélioration réelle qu'à la purgation absolue de leur sentence.

La bonne conduite qu'ils ont tenue pendant leur séjour dans l'établissement tend à prouver que leur faute avait été plutôt la suite d'une bravoure déplacée que le résultat d'un vol ourdi avec méchanceté. Ils se sont toujours montrés bien dociles et bien disposés. Ils étaient avides d'apprendre les principes de la vie chrétienne ; et autant que possible j'ai complété les notions que je m'étais efforcé d'inculquer dans leur esprit. Ils comprenaient que les blancs n'étaient pas leurs ennemis ; ils comprenaient que, dans toute société, il y a des hommes qui dirigent et d'autres qui sont dirigés. Ils comprenaient que les lois, pour ne pas rester lettres mortes, doivent avoir une sanction ; que le respect aux lois donne des avantages, que la violation amène des troubles et que le bien de tous exige que les violateurs soient punis. Ils comprenaient cela après des considérations générales ; mais leur conviction s'ébranlait quand on leur disait que leur punition était pour leur plus grand bien.

Je suis d'opinion, M. l'inspecteur, que leur séjour dans l'institution leur aura été d'une véritable utilité. Ils ont appris des métiers et ont été occupés aux travaux manuels ; maintenant qu'ils jouissent de leur liberté, dans leur réserve, ils continueront, j'espère, de s'y adonner ; en sorte qu'ils aideront à la civilisation des leurs. Ils comprennent que la terre cultivée peut donner des moissons, que le fer travaillé peut faire des instruments très utiles et que de certaines plantes on peut faire des tissus pour se couvrir.

Leur libération par rémission et motivée sur leur bonne conduite aura peut-être un autre résultat. Ils vont dire ce que l'on a fait pour eux ; ils diront le vrai but que se proposent ceux qui dirigent la chose publique ; ils diront aussi les devoirs qui incombent à la classe dirigée. Ils contribueront à faire cesser les défiances qui existent chez eux vis-à-vis des officiers du gouvernement et à leur inspirer une confiance, nécessaire pour de bonnes relations. Cela aura fait faire un pas immense à leur amélioration morale et intellectuelle.

Mes relations avec les divers officiers sont restées, pendant l'année, en tout semblables à ce qu'elles étaient l'année dernière. Je n'ai rien à retrancher de ce que j'écrivais dans mon dernier rapport. Puissent ces bonnes relations se continuer c'est le désir de celui qui demeure

Avec beaucoup de respect, monsieur,
Votre tout dévoué,

G. CLOUTIER, ptre, chapelain catholique.

Monsieur J.-G. MOYLAN,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

N° 23.

RAPPORT DU MÉDECIN.

MONTAGNE-DE-PIERRE, 16 août 1884.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice expiré le 30 juin 1884.

Le tableau ci-joint vous dira quelle a été la santé générale des prisonniers pendant l'année.

Le nombre des prescriptions données pour indispositions non traitées en infirmerie, s'est élevé à 397.

En comparant le chiffre des traitements en infirmerie avec celui de l'année dernière, vous constaterez une diminution très satisfaisante.

Elle est due en partie à la libération de quinze sauvages, par ordre de l'exécutif. Ces sauvages avaient des maladies héréditaires.